

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 FEVRIER 2023**  
**COMMUNE DE LANMODEZ**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 11

Date de la convocation : 20/02/2023

L'an deux mil vingt deux,

Le jeudi 23 février 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de LANMODEZ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence, de Madame Lydie DOMANCICH, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames LOGNONÉ Jamila, et Messieurs LE MERRER Daniel, LAHAYE François, POSTADJIAN Guillaume, PARANTHOËN Rémi, PRIGENT Guy.

**Absente** : Mme TARLET Juliette procuration à M. LE MERRER Daniel

DHABIT Nicole procuration à M. LAHAYE François

CHAMPAGNAT Pascal procuration à Mme LOGNONÉ Jamila.

**Secrétaire de séance**: Mme LOGNONÉ Jamila

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS - PROPOSITIONS**

Suite à la démission de quatre conseillers municipaux en janvier 2022 et d'un conseiller en 2021 sont désignés comme membres de la Commission Communale des Impôts Directs de la Commune de LANMODEZ :

**Résidant dans la Commune**

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
Daniel Le Merrer,	Gaël Tarlet,
Jamila Lognoné	Gérard Sadoul
François Lahaye	Yvon Guillou
Olivier Tuffier	Bruno Courtois,
Guillaume Postadjian	Gérard Lhomme
Guy Prigent	Françoise Chauvet
Juliette Tarlet	Hélène Garnier
Nicole Dhabit	Roseline Bozec
Rémi Parenthoën,	Alain Briquet
Pascal Champagnat	François Merlier

### **Résidant hors commune**

JACOB Michel	MENGUY Guy
LANDAIS Michel	LAHAYE Sylvie

12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants sont proposés, le Directeur des Services Fiscaux de Saint-Brieuc nommera 6 titulaires et 6 suppléants. Le Maire qui intervient en qualité de Président, n'a pas à figurer sur la liste de présentation qui ne concerne que les commissaires.

Approuvé à l'unanimité

### **TARIFS MUNICIPAUX**

Le Conseil Municipal **VOTE** à l'unanimité les tarifs municipaux 2023 ci-après :

### **CONCESSIONS AU CIMETIERE IDENTIQUE A 2022**

Le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé de ne plus proposer de concessions perpétuelles au cimetière à compter du 01/01/2022 mais seulement des concessions Centenaire, cinquantenaire et trentenaire au prix de :

Centenaire	375.00	
Cinquantenaire	262.00	Concessions pour 2m2 (maximum 4 m2)
Trentenaire	131.00	

### **COLUMBARIUM IDENTIQUE A 2022**

Cases :	15 ans :	375.00 €	-	30 ans :	745.00 €
Tombes au sol :	15 ans :	180.00 €	-	30 ans :	356.00 €

### **CANTINE IDENTIQUE A 2022 CAR RPI AVEC PLEUMEUR GAUTIER**

Repas enfant	:	1.50
Repas adulte	:	4.65

### **GARDERIE IDENTIQUE A 2022**

- \* **Le Matin** : 0.30 € de 7 h 30 à 8 h 50
- \* **Le soir** : 0.20 € de 16 h 45 à 18 h 30 plus le goûter 0.60 €

La garderie est gratuite pour le 3<sup>ème</sup> enfant.

### PHOTOCOPIES

Format A4 recto N/B	0.10
Format A4 recto verso N/B	0.15
Format A3 recto N/B	0.20
Format A3 recto verso N/B	0.30
Format A4 recto couleur	0.25 (1 à 10 photocopies)
Format A4 recto couleur	0.20 (plus de 10 photocopies)
Format A4 recto verso couleur	0.40 (1 à 10 photocopies)
Format A3 recto couleur	0.35
Format A3 recto verso couleur	0.50

### SALLE MULTIFONCTIONS

Le Conseil Municipal propose les tarifs identiques à 2022 + un tarif pour les activités culturelles.

#### **Location avec repas**

Habitants de LANMODEZ	1 <sup>er</sup> jour	: 105.00 €
	2 <sup>ème</sup> jour	: 52.50 €
Habitants du canton	1 <sup>er</sup> jour	: 197.00 €
	2 <sup>ème</sup> jour	: 98.50 €
Habitants hors canton	1 <sup>er</sup> jour	: 330.00 €
	2 <sup>ème</sup> jour	: 165.00 €
Couvert	:	0.32
Forfait gaz	:	17.00
Electricité et chauffage (en hiver)	:	49.00
Electricité (en été)	:	20.00
Caution (à la remise des clefs)	:	200.00

#### **Location pour apéritif de mariage sans repas avec libération de la salle pour 21 h 00**

Habitants de LANMODEZ	:	54.00
-----------------------	---	-------

Habitants extérieurs à la commune : 105.00

**Location de la salle multifonctions aux associations de la commune pour réunions ou autres**

Location gratuite

**Location de la salle multifonctions aux associations extérieures pour réunions ou autres**

La 1<sup>ère</sup> journée de location est gratuite mais un forfait de 50 € est ensuite demandé pour chaque location, à partir de la 2<sup>ème</sup> utilisation dans l'année.

**Location de la salle multifonctions aux associations extérieures / compagnies / artistes ou autres activités culturelles**

La 1<sup>ère</sup> journée de location est gratuite mais un forfait de 50 € est ensuite demandé pour chaque location, à partir de la 2<sup>ème</sup> utilisation dans l'année.

Possibilité de gratuité d'une journée en échange d'une prestation de l'activité à l'attention des habitants de la commune

**SUBVENTIONS 2023**

Le Conseil Municipal **VOTE** à l'unanimité les subventions 2023 ci-après :

	<b><u>DEMANDES</u></b>	<b><u>VOTE 2022</u></b>	<b><u>VOTE 2023</u></b>
<b>1</b>	<b>Amicale des Parents d'Elèves</b>	<b>651 € + 458 € = 1109</b>	<b>651 € + 458 € = 1109</b>
<b>2</b>	<b>Club Kelo Mad</b>	<b>480.00</b>	<b>0</b>
<b>3</b>	<b>Association « Les Tadornes »</b>	<b>480.00</b>	<b>480.00</b>
<b>4</b>	<b>Association Sauvegarde du Patrimoine Communal</b>	<b>480.00</b>	<b>480.00</b>
<b>5</b>	<b>Association des chasseurs de LANMODEZ</b>	<b>50.00</b>	<b>50.00</b>

<b>6</b>	<b>Piégeage sur la commune</b>	<b>200.00</b>	<b>200.00</b>
<b>7</b>	<b>Amicale communale des chasseurs de LANMODEZ</b>	<b>50.00</b>	<b>50.00</b>
<b>8</b>	<b>Amicale des Médailleurs Militaires de la Presqu'île</b>	<b>40.00</b>	<b>40.00</b>
<b>9</b>	<b>Association Cantonale Anciens Combattants UFAC</b>	<b>40.00</b>	<b>40.00</b>
<b>10</b>	<b>FNACA</b>	<b>40.00</b>	<b>40.00</b>
<b>11</b>	<b>Association Pensionnés Marine Marchande</b>	<b>40.00</b>	<b>40.00</b>
<b>12</b>	<b>La Ligue contre le cancer</b>	<b>30.00</b>	<b>30.00</b>
<b>13</b>	<b>Les donateurs de Sang</b>	<b>40.00</b>	<b>40.00</b>
<b>14</b>	<b>SNSM Pleubian</b>	<b>80.00</b>	<b>100</b>
<b>15</b>	<b>Les Restos du Cœur</b>	<b>100 € en bon d'achat au commerce multiservices</b>	<b>100 € en bon d'achat au commerce multiservices</b>
<b>17</b>	<b>Officiers Mariniers du canton de Lézardrieux</b>	<b>40.00</b>	<b>40.00</b>
<b>18</b>	<b>A.N.A.C.R. BEGARD</b>	<b>40.00</b>	<b>40.00</b>
<b>19</b>	<b>Visiteurs des malades en hôpital (Tréguier)</b>	<b>40.00</b>	<b>40.00</b>
<b>20</b>	<b>Randonneurs de la Presqu'île</b>	<b>40.00</b>	<b>40.00</b>
<b>21</b>	<b>Ty ma zud coz</b>	<b>20.00</b>	<b>20.00</b>
<b>22</b>	<b>Association du mémorial américain PLEUBIAN</b>	<b>20.00</b>	<b>20.00</b>
<b>23</b>	<b>Association Locataires BSB et Côtes d'Armor Habitat</b>	<b>50.00</b>	<b>0</b>

## **DEMANDE D'UTILISATION DU LOCAL DE PORS GUYON PAR LES TADORNES**

Madame La Maire donne lecture de la demande de l'association Les Tadornes de continuer à utiliser le local de Pors Guyon.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité décide de réaliser un état des lieux et un inventaire du matériel stocké et d'autoriser l'utilisation du local à titre gracieux sous réserve de l'entretien de celui-ci dans un périmètre défini par les deux partis.

## **DUREE AMORTISSEMENT EAUX PLUVIALES**

Madame La Maire informe le conseil municipal qu'il s'avère nécessaire de choisir une durée d'amortissement pour la somme que nous leur versons chaque année à LTC

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité décide un amortissement sur 5 ans.

## **GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – MISE A DISPOSITION DE SERVICES RECONDUCTION ANNEE 2023**

Mme La Maire rappelle au conseil municipal que depuis que Lannion Trégor Communauté à Lannion a la compétence assainissement, la commune ne s'occupe plus de l'entretien matériel de la station mais seulement l'entretien environnemental qui est effectué par les employés communaux de Lanmodez (tonte et débroussaillage). Une convention existait entre Lannion Trégor Communauté et la Commune mais il faut la renouveler pour 2023.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DECIDE** de reconduire la convention entre la Commune et Lannion Trégor Communauté pour la gestion de l'assainissement collectif pour mise à disposition de services pour l'année 2023 et de procéder à une augmentation des tarifs.

**PRECISE** que cette mise à disposition concerne l'entretien environnemental (tonte et débroussaillage) effectué par les employés communaux

**AUTORISE** Madame La Maire à signer tous documents nécessaires à cette reconduction de convention entre la commune et Lannion Trégor Communauté.

## **PROJET RENOVATION SALLE MULTIFONCTIONS – ING CONCEPT**

Madame La Maire informe le conseil municipal qu'il s'avère nécessaire de mandater le bureau d'études ING CONCEPT pour réaliser le relevé topographique du centre bourg de Lanmodez dans le cadre du projet de rénovation de la salle multifonctions.

ING Concept	2 000 H.T	2 400 T.T.C.
-------------	-----------	--------------

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer le devis et la facture à intervenir
- **PRECISE** que le règlement se fera en section d'investissement à l'opération 176

<b>REALISATION TRAVAUX DE RALENTISSEMENT EN CENTRE BOURG ADAC – D20</b>
---

Madame La Maire informe le conseil municipal que suite à la réunion entre des élus, Madame Redon de l'Adac et M Bothorel du département, nous avons reçu un devis de l'ADAC pour commencer les études et les travaux pour l'aménagement de ralentissement dans le bourg, sur la D20 Pour un montant H.T. de 1 800€

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable pour commencer les études et les travaux pour l'aménagement de ralentissement dans le bourg, sur la D20.
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer le devis, ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de ces travaux
- **PRECISE** que le règlement se fera en section d'investissement à l'opération 176

<b>PROJET RENOVATION SALLE MULTIFONCTIONS – DIAGNOSTIC GEOTECHNIQUE - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REALISATION DE LA PRESTATION</b>
--

Madame La Maire informe le conseil municipal qu'il s'avère nécessaire de retenir une entreprise pour la réalisation d'un diagnostic géotechnique.

Trois devis ont été soumis à l'analyse de l'ADAC.

Nous n'avons pas encore reçu à ce jour les recommandations de M Marqués.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable pour autoriser Madame La Maire à décider du choix du prestataire, sur la base des recommandations de Mr Marques, sauf avis contraire et après consultation des conseillers municipaux.
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer le devis et la facture à intervenir
- **PRECISE** que le règlement de la facture se fera en section d'investissement au budget communal à l'opération 161 « travaux de bâtiments »

## **ECLAIRAGE PORS GUYON**

Madame La Maire informe l'assemblée qu'afin d'effectuer des économies d'énergie, l'éclairage public sur toute la commune a été revu et voté au Conseil Municipal du 25 octobre 2022. Et un arrêt total de l'éclairage de Pors Guyon

Madame La Maire informe l'assemblée que suite à une pétition des résidents il est demandé de rétablir entre 19h et 21h l'éclairage qui sécurise la rampe d'accès à la mer .

Après discussion, le Conseil par 8 voix pour et 3 abstentions :

- **DECIDE** de rétablir entre 19h et 21h l'éclairage qui sécurise la rampe d'accès à la mer sur le site de Pors Guyon
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer l'arrêté qui doit être pris pour ces modifications d de l'éclairage public à Pors Guyon

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 DECEMBRE 2022**

Madame La Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 8/12/2022

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable au compte rendu du conseil municipal du 8/12/2022







